

Extrait des Articles séparés et secrets du Traité d'Alliance  
conclu à Fulde le 2. Novembre 1813. entre les Cours de Wurtemberg  
et de Vienne.

Le but des Puissances en guerre contre la France ne pouvant être atteint, et les heureux résultats de leurs efforts ne pouvant être assurés que par une juste répartition des forces respectives des Puissances, et par l'établissement de leurs limites sur des bases naturelles et réciproquement convenables: Leurs Majestés le Roi de Wurtemberg et l'Empereur d'Autriche voulant écarter d'avance toutes les difficultés qui dans l'application de ce principe à l'époque de la paix pourraient se présenter entre Elles, sont convenus des arrangemens suivans; savoir

### Article 1.

Les deux hautes Parties contractantes regardant comme un des objets principaux de leurs efforts dans la guerre actuelle la dissolution de la Confédération du Rhin, Sa Majesté le Roi de Wurtemberg dégagé de tout lien constitutionnel étranger, jouira en conséquence de toute Sa



Souveraineté, sous la garantie des rapports politiques, qui devront être la suite des arrangements à prendre à l'époque de la paix future, dans le sens de rétablir et assurer l'indépendance et la liberté de l'Allemagne.

### Article 2.

Sa Majesté le Roi de Wurtemberg se prêtera à toutes les cessions qui seront jugées nécessaires, pour atteindre le but énoncé dans l'Article précédent et fixer des rapports géographiques, militaires, politiques des états de l'Allemagne d'une manière conforme à ce but. Sa Majesté l'Empereur d'Autriche donne néanmoins à Sa Majesté le Roi de Wurtemberg la garantie formelle, que ces cessions ou revirements ne sauraient point être étendus à d'anciennes possessions Wurtembergeoises.

### Article 3.

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche Roi de Hongrie et de Bohême s'engage en retour pour



Elle-même et de concert avec ses Alliés, à procurer  
à Sa Majesté le Roi de Wurtemberg, en échange  
des cessions qu'Elle pourrait être dans le cas de faire,  
une indemnité aussi complète que le permettra la  
masse des objets disponibles à la paix et la plus  
rapprochée des dimensions présentes du Royaume.  
Cette indemnité sera fixée autant que possible à la  
convenance du Royaume de Wurtemberg et de  
manière à former avec lui un contour complet et  
non-interrompue.

3 . 5 .



Pour copie conforme  
Le Ministre Secrétaire d'Etat  
De Villeneuve



Articles of Treaty  
& Alliance between  
The Courts of  
Wurtemberg and  
Saxony

2<sup>o</sup> Nov. 1813.

